

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 juillet 2025 à 10h15 à Nyons**

Le Conseil communautaire, convoqué le 2 juillet 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies pour la séance du 8 juillet 2025.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 8 juillet 2025, le Conseil communautaire a été convoqué une nouvelle fois pour une séance le 15 juillet 2025 dans la salle du Conseil à Nyons. Le Conseil communautaire a alors pu délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne BARBANSON

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 38

Etaient présents : 32 (dont 1 suppléant)

DAYRE Thierry, GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BARBANSON Fabienne, BERGER-SABATIER Martine, BOMPARD Marc, BOTTINI Monique, CARRERE Christian, COMBES Pierre, FERNANDES José, GIELLY Patricia, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, MONGE Alain, PENIGAUT Alexandre, PUSTOCH Alan, SOMAGLINO Claude, THIRIOT Christian, VIARSAC Roger, CHAPPON Gérard

Etaient absents ou excusés : 59

ACHAT Ginès, BALDUCHI Monique, BOMPARD Jérôme, BONNEFOY Martial, BONTOUX Géraud, BOREL Sylvie, BREDY Muriel, CAHN Philippe, CHAREYRE Laurent, CHARRASSE Daniel, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Rémy, CLEMENT Augustin, CONIL Denis, CORNILLAC Christian, DONZE André, DUC Brigitte, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FAREL Annelise, FEUILLAS Annie, FOUGERAS Lionel, FRACHINOUS Alain, GARNERO Sylvie, GAUTHIER Eliane, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GREGOIRE Jean-Luc, GRONCHI Yoann, GROSS François, HAIM Juliette, HAMARD Marc, LABROT Alain, LAFFITTE Didier, LAURENT Marie-Christine, LOUPIAS Aurélie, LYOBARD Eric, MATHIEU André, MORIN Gilbert, NICOLAS Jean-Louis, NIVON Jacques, PELACUER Jean-Marc, PEZ Gérard, PILOZ Odile, POUYET Stéphanie, QUARLIN Mireille, RAVOUX Gilles, ROUSSELLE Didier, ROUSSIN Christine, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, TACUSSEL Odile, TATONI Thierry, TEULADE Christian, TREMORI Michel, TRUPHEMUS Gérard

Excusés ayant donné procuration : 6

SALIN Olivier donne procuration à PENIGAUT Alexandre, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à COMBES Pierre, BOUNIN Florence donne procuration à BOTTINI Monique, CHAMBON Claude donne procuration à GARCIA Jean, MONIER Marie-Pierre donne procuration à DAYRE Thierry, TEISSEYRE Isabelle donne procuration à LANTHEAUME Pascal

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur : Christelle RUYSSCHAERT

Mobilités

112-2025 Mise en œuvre du projet de la « Caravane des mobilités »

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) porte, en 2025, un projet intitulé "Caravane des mobilités". Cette initiative s'inscrit dans la construction d'une Centrale des mobilités, un outil numérique destiné à recenser l'ensemble des solutions de transport disponibles sur le territoire (formelles et informelles) et à identifier les besoins non couverts des habitants et usagers. Cette opération globale a le soutien financier de l'ANCT à travers le programme Avenir Montagne Mobilité, auquel la CCBDP est lauréate sous convention depuis le 28 novembre 2022. La clôture de ce dispositif prendra fin novembre 2025.

Pour alimenter cette Centrale, une enquête de terrain est menée du 16 mai au 31 juillet 2025 sur l'ensemble des communes de la CCBDP avec l'outil WEVER dont la CCBDP s'est dotée. Elle vise à recueillir des données qualitatives et quantitatives sur les pratiques et les attentes en matière de mobilité. Cette enquête pourra se poursuivre jusqu'à fin 2025, afin de continuer la dynamique et alimenter la plateforme de la Centrale, au fil de l'eau et lors des mises à jour.

La méthode choisie pour la mise en œuvre de ce projet repose sur une caravane mobile (un véhicule mis à disposition par la CCBDP) qui sillonne le territoire pour aller à la rencontre des habitants. Afin de mener cette enquête de manière efficace et de couvrir l'ensemble du territoire, la CCBDP s'appuie sur des relais locaux (associations, structures sociales, Maisons France Services, etc.), identifiés pour leur connaissance fine du terrain et leur capacité à mobiliser la population.

Les relais locaux se voient confier, dans le cadre d'une convention de partenariat multipartite, une mission de passation de l'enquête dans les communes relevant de leur périmètre d'action. Pour chaque commune visitée, une prestation forfaitaire de 119 € est versée au relais concerné. Cette rémunération couvre l'ensemble de la démarche de mobilisation et de récolte des réponses.

Les conventions encadreront les engagements de chacune des parties et préciseront les modalités de mise en œuvre de la mission.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de la "Caravane des mobilités" porté par la CCBDP, dont l'objectif est de mener une enquête de terrain afin de recenser les solutions de mobilité existantes sur le territoire et d'identifier les besoins des usagers, dans le but d'alimenter la future Centrale des mobilités ;

Vu la nécessité de s'appuyer sur des relais locaux pour mener les entretiens et assurer la passation de l'enquête auprès des habitants ;

Considérant que ces relais locaux (associations, Maisons France Services, structures sociales et de proximité...) seront mobilisés sur la base de conventions de partenariat signées avec la CCBDP et que la rémunération prévue est forfaitaire, à hauteur de 119 € par commune couverte, dans les conditions fixées par une convention ;

Considérant que la CCBDP fournit le questionnaire (outil WEVER), le kit de communication, un guide méthodologique et une formation et la coordination globale du projet, auprès de 5 relais locaux qui se sont ainsi répartis les communes :

- **Le Carrefour des Habitants** : Saint Maurice sur Eygues, Vinsobres, Mirabel aux Baronnies, Piégon, Châteauneuf de Bordette, Nyons, Les Pilles, Aubres, Venterol, Condorcet, Eyroles Saint Ferréol Trente Pas, Valouse, Chaudbonne.
- **Projet Clochette** : La Roche sur le Buis, Vercoiran, Sainte Euphémie sur Ouvèze, La Rochette du Buis, Rioms, Montguers, Montauban sur l'Ouvèze.

- **MFS Sahune** : Montaulieu, Curnier, Arpavon, Sainte Jalle, Le Poet Sigillat, Bésignan, Saint Sauveur Gouvernet, Lemps, Montferrand la Fare, Roussieux, Pelonne, Verclause, Rémuzat, Montréal les Sources, Sahune, Saint May, Villeperdrix, Cornillon sur l'Oule, Cornillac.
- **MFS Séderon** : Izon la Bruisse, Ballons, Eygalayes, Séderon.
- **Noonsi Productions** : Vers sur Méouge, Barret de Lioure, Montbrun les Bains, Reilhanette, Plaisians, Aulan, Mévouillon, Villefranche le Château.

Pour les communes de La Charce, Pommerol, Chauvac Laux Montaux, Saint Auban sur Ouvèze, Le Poet en Percip, Eygaliers, Buis les Baronnie, La Penne sur Ouvèze, Pierrelongue, Propiac, Beauvoisin, Rochebrune, Benivay Ollon, et Mérindol les Oliviers, l'équipe du Pôle Aménagement se chargera de ces animations avec le soutien de personnes locales.

Considérant que cette opération globale (Centrale et Caravane des Mobilités) a le soutien financier de l'ANCT à travers le programme Avenir Montagne Mobilité, auquel la CCBDP est lauréate sous convention depuis le 28 novembre 2022. La clôture de ce dispositif prendra fin novembre 2025.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

D'APPROUVER le principe de conventions de partenariat avec les relais locaux dans le cadre de la "Caravane des Mobilités" ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer lesdites conventions de partenariat avec les structures identifiées, ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre de cette action.

La Secrétaire de séance,
Fabienne BARBANSON



Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 22/07/2025

Mise en ligne le : 22/07/2025

Ampliation à :